

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

CB/AR/MAL/SPP/2017-101

Paris, le 24 mai 2017

Aux membres de la SPP

ÉLECTION DE LA COMMISSION POUR LA PSYCHANALYSE AVEC L'ENFANT ET L'ADOLESCENT (COPEA)

Chers Collègues,

Veillez trouver ci-joint la liste des candidats de votre catégorie à l'élection à la **Commission pour la Psychanalyse avec l'Enfant et l'Adolescent (COPEA)**.

Les lettres d'intention des candidats des deux catégories vous sont adressées parallèlement par mail.

Ces documents sont également mis en ligne sur l'espace membres de notre site (www.spp.asso.fr) ; il vous suffit de vous connecter avec vos identifiants personnels (adresse e-mail et mot de passe individuel).

Pour voter, vous devez mettre des croix en face des noms des candidats de votre choix sans aucun ajout. Le nombre de candidats à élire est de **CINQ** par catégorie.

Vous pouvez donc désigner au plus 5 candidats (ou moins) ; **au-delà votre vote sera considéré comme nul**.

La date limite de réception des bulletins de vote est fixée au **DIMANCHE 18 JUIN 2017 INCLUS**. Nous vous demandons de bien vouloir répondre **PAR RETOUR DE COURRIER**.

Le nombre de candidatures dans la catégorie « Titulaires » étant insuffisant, un tirage au sort interviendra parmi les membres RPEA, conformément à l'article II-5 du règlement intérieur, pour compléter ladite catégorie.

Le dépouillement et le tirage au sort auront lieu au siège de la SPP le mardi 20 juin à partir de 9h30. Il s'effectuera sous la responsabilité des membres du bureau. Tout membre peut se proposer comme scrutateur.

Nous vous prions de croire, Chers Collègues, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale

Anne ROSENBERG
Secrétaire Générale adjointe

- P.J.
1. Bulletin de vote.
 2. Enveloppe blanche « COPEA » pour le bulletin et enveloppe T pour l'envoi sous double enveloppe.